

2. Typologies de textes

Une typologie de textes est l'une des manières possibles de distinguer un certain nombre de types de textes (Texte argumentatif, texte narratif, etc.), en s'appuyant sur un certains nombre de caractéristiques communes aux textes appartenant à un même type de textes.

2.1. Apparition et développement des typologies

Dans le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, on explique que les travaux qui s'interrogent sur les différents types de textes se développent depuis les années 1960 (Cuq, 2003 : 241). Jean-Michel Adam (2005b) affirme que « Les typologies de textes se sont développées dans le sillage des approches structurales du récit des années 1960-70 ». Il explique que les travaux qui portent sur ces typologies ont ensuite tiré profit du développement qu'on connu la poétique et la sémiotique de la description « (travaux, en particulier, de Philippe Hamon), des travaux sur l'argumentation et sur l'explication (travaux du Centre de Recherches Sémiologiques dirigé par Jean-Blaise Grize à l'université de Neuchâtel, en particulier), sur le dialogue et la conversation (travaux des conversationnalistes) ». Il ajoute que c'est dans cette perspective qu'il a lui-même « exploré cette piste de la fin des années 1970 au milieu des années 1980. » (Adam, 2005b).

2.2. Typologies de textes

Plusieurs typologies textuelles ont été proposées depuis les années soixante-dix. Tout en expliquant que les frontières qui séparent les bases typologiques sont fluctuantes, André Petitjean (1989 : 99) estime qu'on peut néanmoins distinguer « trois grandes familles typologiques qui rendent compte de la mise en situation des textes ». Il s'agit des typologies énonciatives, des typologies communicationnelles et des typologies situationnelles.

Parmi les typologies de textes les plus citées, nous pouvons citer celle proposée par Egon Werlich en 1975. Elle comporte les cinq types de textes suivants : descriptif, narratif, expositif, argumentatif et instructif (Cf. Petitjean, 1989 : 97). Nous ne pouvons également pas oublier celle qui a été proposée par Jean-Michel Adam à la fin des années 80. Cette typologie comporte sept types textuels : récit, description, argumentation, exposition, injonction-instruction, conversation et poème. (Cf. Adam, 1985, 1987).

2.3. Publications scientifiques sur les types de textes

Jean Michel Adam fait partie des chercheurs qui ont qui ont contribué le plus à la théorisation des types de textes. Parmi ses publications sur cette problématique figurent les suivantes :

- 1984 : *Le récit*. Paris : PUF. Col. « Que Sais-Je? », n°2149
- 1985 : *Le texte narratif*. Paris : Nathan-Université.
- 1985 : « Réflexion linguistique sur les types de textes et de compétences en lecture », *L'orientation scolaire et professionnelle*, volume 14, n°4, pp. 293-304
- 1985 : « Quels types de textes », *Le Français dans le monde*, n°192. Paris : Hachette/Larousse.
- 1986 : Prolégomènes à une définition linguistique de la description », Travaux du Centre de Recherches sémiologiques, Cahiers n°51, Université de Neuchâtel
- 1987 : « Approche linguistique de la séquence descriptive ». *Pratiques*, n°55.
- 1987 : « Types de séquences textuelles élémentaires ». *Pratiques*, n°56. pp. 54-79
- 1987 : « Textualité et séquentialité. L'exemple de la description », *Langue française*, n°74, pp. 51-72
- 1992 : *Les textes : types et prototypes: Récit, description, argumentation, explication et dialogue*. Paris : Nathan-Université.

Parmi les revues qui ont consacré des numéros à la thématique des types de textes ou publiés des articles traitant de celle-ci, il y a la revue *Pratiques* (consultable sur internet à l'adresse: <https://journals.openedition.org/pratiques/>):

- 1987 : *Pratiques* n° 55, « Les textes descriptifs »
- 1987 : *Pratiques* n° 56, « Les types de textes »
- 1989 : *Pratiques* n° 62, « Classer les textes »,
- Cambettes (1986). « Le texte explicatif : aspects linguistiques », *Pratiques*, n° 51.
- Cambettes (1987). « Types de textes et faits de langue », n° 56.
- Charolles (1980). « L'argumentation en chantier », n° 28, pp. 3-5.
- Petitjean (1989). « Les typologies textuelles », n° 62, pp. 86-125.

D'autres revues se sont également intéressées à cette problématique. C'est le cas de la revue *Langue française* qui a consacré, en 1987, son numéro 74 à « La typologie des discours ». C'est également le cas de la revue *Le Français aujourd'hui* dont le numéro 79 de 1987 a été dédié à la thématique « Classes de textes / textes en classe ». C'est enfin le cas de la revue

Recherches qui a consacré à cette problématique notamment les trois numéros: il s'agit des numéros 8 de 1998, du numéro 9 de 1988 et du numéro 13 paru en 1990. Les trois ont été respectivement intitulé : « Récit », « Argumenter » et « Expliquer ».

2.4. Critique de la théorie des types de textes

La théorie des types de textes a été violemment critiquée et remise en question à partir des années 1990 (Cf. Ammouden, 2015).

Jean-Michel Adam a commencé à nuancer sa position vis-à-vis de cette problématique dès le début des années 90 (Voir notamment Adam, 1992). Il explique par exemple à ce sujet ce qui suit : « Les théoriciens et les praticiens qui parlent de types de textes s'inscrivent dans un courant classificatoire qui, à côté de la mise en place des grammaires de textes, a cru pouvoir établir de grandes catégories relativement stables de textes ». Il ajoute que « Les *typologies de textes* sont inséparables des *grammaires de textes* qui sont apparues dans les années 1970, dans la mouvance et l'euphorie de la grammaire générative et transformationnelle » (Adam, 2005b).

Adam déclarera également, à ce sujet, ce qui suit :

Le concept de *types de textes* (*Texttypen*) m'apparaît plus comme un obstacle épistémologique que comme un outil heuristique. Les théoriciens et les praticiens qui parlent de *types de textes* s'inscrivent dans un courant classificatoire qui, à côté de la mise en place des grammaires de textes, a cru pouvoir réduire la diversité des textes à un petit nombre de formes relativement stables. (Adam 2012, cité par Gérard, 2019, parag. 49)

Comme nous l'avons déjà souligné (Ammouden, 2015, p. 2), on s'est d'abord rendu compte qu'il est très difficile de trouver des textes (oraux ou écrits) qui ne sont constitués que d'un seul type de discours (Argumentation, narration, description, explication, prescription, etc.). En effet, un texte qu'on appellerait argumentatif contient souvent des passages explicatifs/informatifs et pourrait même comporter des passages descriptifs, narratifs, etc. En traitant de ce sujet Adam parle de « la nature compositionnelle profondément hétérogène de toute production langagière » et affirme que « Cette hétérogénéité est généralement à la base du rejet des démarches typologiques » (Adam, 1992, p. 16).

R. Vion attire, lui aussi, l'attention sur l'hétérogénéité des discours constitutifs des interactions :

« Les linguistes admettent, aujourd'hui, qu'une interaction particulière a de fortes chances de relever de plusieurs types qui peuvent se succéder ou s'emboîter au sein d'une même interaction. Il faut donc penser, dans un même mouvement, la permanence du cadre et l'hétérogénéité du produit obtenu à l'intérieur de ce cadre »
VION, Vion 1999 cité par Moirand, 2003 :8).

Yves Reuter (1996 : 31) a également retenu notamment trois inconvénients des typologies de textes. Il explique premièrement que *« la problématique des typologies est une façade qui cache une profonde hétérogénéité au sein de laquelle il est difficile de discerner le plus opératoire : typologies de textes (l'architecture globale, abstraite et formelle), ou de discours (intégrant l'énonciation, les visées ou les fonctions), typologies basées sur l'organisation générale ou sur des configurations d'unités, etc. »*. Il ajoute, deuxièmement, que ces typologies *« sont en rupture avec les représentations et les discours des apprenants (personne ne déclare lire ou écrire du « narratif » ou de l' « argumentatif ») et avec les pratiques socio-institutionnelles qui, au sein de genre (contes, faits divers, comptes rendus ...) réorganisent et mélangent les types. On peut donc se demander si cette entrée est la plus opératoire dans l'enseignement-apprentissage »*. Il termine, troisièmement, en évoquant les inconvénients des pratiques didactiques qui s'appuient sur les types de textes :

« Bien souvent, les usages didactiques tendent à rigidifier ces formalisations heuristiques (conduites pour aider à penser les problèmes) en règles intangibles et à les utiliser, sur le mode de la grammaire traditionnelle, non de s'en servir pour mieux lire ou écrire mais de savoir les reconnaître ou les désigner. L'étiquetage tient lieu de compétence » (Reuter, 1996 : 31).

L'une de ces limites est également retenue par le ministère de l'éducation québécoise :

«Lorsqu'on parle d'un type de textes, on se réfère à un modèle abstrait qui condense des traits linguistiques qui le distinguent des autres types (...). En fait, la majorité des textes présente une dominante d'un type tout en intégrant des passages de différents types, hiérarchisés et dépendants les uns des autres. » (MEQ, 1995, Cité par Chartrand, 2008 :21).

On reproche également le fait que la caractérisation des types de textes soit fondée sur des principes purement linguistiques, comme le constate, dès 1994, Bronckart (Cité par Patrick Chareaudeau, 2001 : 4) : « *A ce propos, on peut signaler la proposition intéressante de J.P. Bronckart qui distingue —type de —genre— —en ce que [le type] constitue un segment de texte, et d'autre part en ce qu'il implique une possibilité d'identification sur la base de ses propriétés linguistiques* ».

Chareaudeau explique, quant à lui, que d'une part « *un procédé d'organisation ou de schématisation (argumentative par exemple) peut être configuré de diverses manières —y compris sous une apparence narrative—, et que d'autre part n'importe quel type de texte (par exemple le type publicitaire) peut mélanger plusieurs de ces procédés* ». Il ajoute également que « *ce niveau d'organisation du discours [n'est] pas lié à un domaine de pratique sociale* » ; ce qui pose plusieurs problèmes :

« Tenter de classer les textes à partir de la récurrence des marques formelles pose d'autres types de problèmes. Prenons un texte, on y trouve des régularités marquantes (l'emploi de tournures impersonnelles, de connecteurs, de formes temporelles, de pronoms, etc.) ; puis on prend d'autres textes qui semblent appartenir au même genre (on ne se posera pas ici la question du point de vue) : on constate que d'un texte à l'autre certaines formes sont différentes et d'autres sont ressemblantes » (P. Chareaudeau, 2001 : 4-5).

Ce sont certainement toutes ces limites qui font dire à l'un des plus prolifiques théoriciens des types de textes, Adam, que « *l'idée même de "types de textes" qui ne cesse de refaire surface, en particulier dans le champ de la didactique du français, doit être sérieusement interrogée* » (Adam, 1999 : 81) ; que l'enseignement par types de textes n'est pas rentable et qu'il devrait être remplacé par un enseignement par genres :

« En dépit de ce que j'ai pu écrire encore au début des années 1980, sous l'influence des travaux anglo-saxons, pour moi, d'un point de vue épistémologique et théorique, le concept de types de textes est plus un obstacle méthodologique qu'un outil heuristique. (...). Je conclurai en insistant sur le fait que les classements par les genres me paraissent plus pertinents. Le croisement des grandes catégories de la mise en texte dominante et des genres de discours présente un intérêt non négligeable, comme je l'ai dit plus haut » (Adam, 2005 :22).

Cette conception est aujourd'hui partagée par de nombreux spécialistes. C'est le cas de Bronckart qui estime que la notion de type est inutile, voire dangereuse : « *Nous récusons en conséquence cette conception de "types de discours" qui seraient définissables indépendamment des genres de textes qui les concrétisent, et en empruntant une formule de François Rastier, nous considérons que, dans cette acception, le terme même de "discours" ne constitue qu'une "essence nominale" tout aussi dangereuse qu'inutile* ». (J.-P. Bronckart, 2008 : 45). C'est également le cas de Baroni :

« *Aujourd'hui, Jean-Michel Adam, qui a été l'un des pionniers de cette émergence d'une linguistique transphrastique, nous invite cependant à considérer avec prudence ces "grammaires" de textes (dont les règles sont à la fois très complexes et flexibles) et ces "typologies" qui permettrait idéalement de classer les textes dans quelques grandes catégories transgénériques fondamentales. Il insiste ainsi sur la nécessité de rompre avec une façon formaliste de réduire la complexité et l'hétérogénéité effective des textes (Adam, 2008) et il ajoute que, lorsque l'on confronte les typologies avec des textes réels, on s'aperçoit qu'il est rare de rencontrer un spécimen qui ne se rattacherait qu'à un seul type. Aux typologies, Adam propose par conséquent de substituer les notions de séquence textuelle et de genre* » (R. Baroni, 2008 :58).

Toutes ces critiques, nous ont conduit à conclure « que la notion de "type de texte" et l'enseignement par "type" ont été critiqués par de nombreux spécialistes, au profit de la notion de genre » (Ammouden, 2015).

Références bibliographiques

ADAM Jean-Michel (1985). « Quels types de textes », *Le Français dans le monde*, n°192. Pais : Hachette/Larousse.

ADAM Jean-Michel (1987). « Types de séquences textuelles élémentaires ». *Pratiques*, n°56. pp. 54-79

ADAM Jean-Michel (1992) *Les textes : types et prototypes: Récit, description, argumentation, explication et dialogue*. Paris : Nathan-Université

ADAM Jean-Michel (1999) *Linguistique textuelle : Des genres de discours aux textes*, Paris : Nathan.

ADAM Jean-Michel (2005) « La notion de typologie de textes en didactique du français : une notion « dépassée » ? », in *Recherches*, no 42, pp. 11-23.

AMMOUDEN, M'hand (2015). « Cours et activités de didactique de l'écrit. 4. L'enseignement/apprentissage par genres », Polycopié pédagogique, Université A. Mira-Bejaia. Disponible sur : <http://elearning.univ-bejaia.dz/course/>

BARONI Raphaël (2008) « Des usages didactiques de la comparaison des genres pour l'apprentissage du français », in. *Enjeux*, 73, pp. 101-117.

BRONCKART Jean-Paul (2008) « Genres de textes, types de discours et "degrés" de langue : Hommage à François Rastier », in. *Texte !*, vol. XIII, n°1 [en ligne] www.revue-texto.net/index.php?id=8

CHARAUDEAU Patrick (2001) « Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle », in *Analyse des discours : Types et genres*, Toulouse : Éd. universitaires du Sud, 45-73, [en ligne] www.tau.ac.il/~adarr/index.files/.../Charaudeau_visees_discursive.doc.

CHARTRAND Suzanne-Geneviève (2008) « Travailler les textes en classe, oui, mais par genre », [en ligne] http://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_ens_francais/modules/document_section_fichier/fichier_f85b9ce631b9_enseigner_les_textes_par_les_genres_fin.pdf

CUQ Jean-Pierre (2003). Dictionnaire de *didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris : Asdifle/CLE International

GÉRARD, Christophe (2019). « Linguistique des genres : objet et méthode ». *Linx* [Online], 78. URL: <http://journals.openedition.org/linx/3030>; DOI: <https://doi.org/10.4000/linx.3030>

MOIRAND SOPHIE (2003) « Quelles catégories descriptives pour la mise au jour des genres du discours ? », [en ligne] icar.univ-lyon2.fr/Equipe1/actes/Journee.../Moirand_cat_genres.rtf

PETITJEAN André (1989) Les typologies textuelles. *Pratiques* n° 62, pp. 86-125. http://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_1989_num_62_1_1510

REUTER Yves (1996). *Enseigner et apprendre à écrire*. Paris : ESF éditeur.